Image not found or type unknown

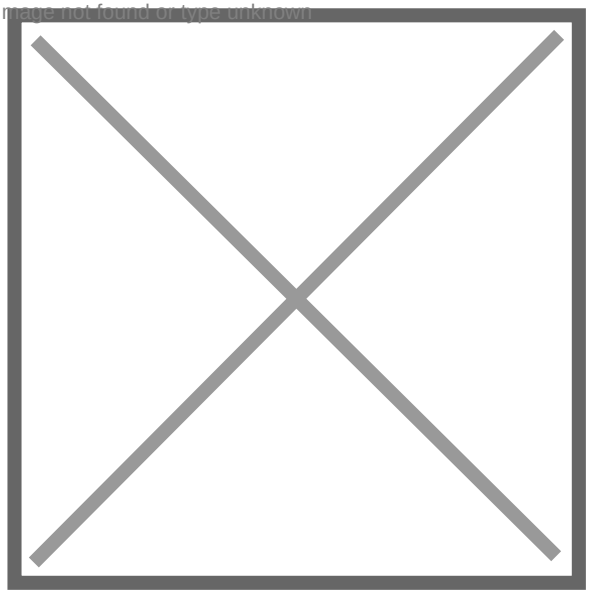

Solde de tout compte non perçu en totalité

Par **LYDIE1010**, le **23/02/2010** à **15:58**

Bonjour,
J'ai été licencié en avril 2007 par un employeur. Ce dernier au mois de mai ma fait un chèque de la moitité de mon solde de tout compte soit 803.54 euros, il reste donc à me devoir 800 euros.
Je n'arrive pas à récupérer cet argent, jamais aucun courrier uniquement des contacts verbaux quel recours puis je avoir ? et à quoi puis je prétendre ?
merci
cordialement

Par **rolph**, le **24/02/2010** à **09:51**

Bonjour,

saisissez le Conseil de prud'hommes en Référé pour demander le paiement des sommes qui vous sont dues, et éventuellement des dommages et intérêts pour le préjudice lié au retard de paiement...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés